

Regards sur Anjou

Conférences



Conférence sur l'horticulture ornementale

Le mardi 10 mai, à 19 h

M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou et responsable du comité consultatif environnemental, vous convie à une conférence sur l'horticulture environnementale qui sera animée par M^{me} Julie Boudreau, rédactrice en chef du magazine *Je jardine* (Éditions Pratico-pratiques).

Durant cette conférence, vous découvrirez comment embellir vos terrains et votre intérieur tout en profitant des nombreux bienfaits générés par les végétaux d'ornement sur notre santé et notre environnement. Cette conférence

est offerte en collaboration avec le comité consultatif environnemental de l'arrondissement d'Anjou.

La conférence aura lieu le mardi 10 mai à 19 h au Centre communautaire d'Anjou (CCA).

Laissez-passer gratuits disponibles dès maintenant au CCA selon les heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 22 h ainsi que les samedis et dimanches de 8 h 30 à 18 h.

Conférence et kiosque sur les résidus alimentaires



La nouvelle collecte des résidus alimentaires commence dès le **jeudi 5 mai dans le secteur 1 (Haut-Anjou) pour les habitations de huit logements et moins**. L'implantation se poursuivra progressivement dans les trois autres secteurs de l'arrondissement en mai 2017, 2018 et 2019.

Par ailleurs, un **kiosque d'information aura lieu le mercredi 4 mai de 16 h à 20 h** dans le chalet du parc Lucie-Bruneau où les citoyens du secteur 1 pourront aller chercher de l'information supplémentaire sur cette collecte.

De plus, l'arrondissement a décidé de tenir une conférence afin de répondre aux interrogations que se posent les résidents sur cette collecte.

Cette conférence se tiendra le **mercredi 22 juin, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. L'organisme Nature-Action Québec sera sur place pour clarifier vos questions.

Message de Luis Miranda



Ménage du printemps et embellissement

Les beaux jours nous reviennent enfin! Nos équipes redoublent d'efforts pour nettoyer nos rues et nos trottoirs ainsi que pour aménager nos parcs et nos espaces verts. Je profite de l'occasion pour demander à chacun de vous de contribuer à l'embellissement d'Anjou en nettoyant votre terrain afin que notre arrondissement retrouve son allure estivale. Promenades à vélo et marches hebdomadaires en seront d'autant plus agréables.

L'explosion de la nature que l'on observe en mai invite à la reprise des travaux de jardinage et à l'aménagement des futurs parterres fleuris. Si vous vous intéressez à l'horticulture ornementale, je vous convie à assister à une conférence animée par une experte en la matière, Julie Boudreau, chroniqueuse à la télévision et auteure de nombreux ouvrages sur le sujet.

Dans le même ordre d'idées, je suis très heureux de constater que de nouveaux bénévoles se sont joints à la Société d'horticulture, d'écologie et de vivaces d'Anjou (SHEVA). Les activités de la SHEVA se poursuivront donc et des nouveautés sont à prévoir. Entre autres, l'organisme tiendra une série d'ateliers et de conférences sur l'agriculture urbaine, l'aménagement urbain et les phytotechnologies. M. Albert Mondor, personnalité bien connue dans le milieu de l'horticulture, s'est associé à la SHEVA pour plusieurs activités futures. Des conférences se tiendront le 14 mai et le 11 juin. Je vous invite à consulter le site de la SHEVA au www.sheva.fsheq.org pour avoir plus d'informations sur ces activités.

Enfin, n'oubliez pas que les arbres représentent une richesse inestimable que nous devons protéger. Nul ne peut donc couper un arbre sans obtenir au préalable un permis délivré par l'arrondissement. En cette période de l'année, leur feuillage est un rempart naturel contre les îlots de chaleur.

Pour terminer, je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous et que vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2016 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

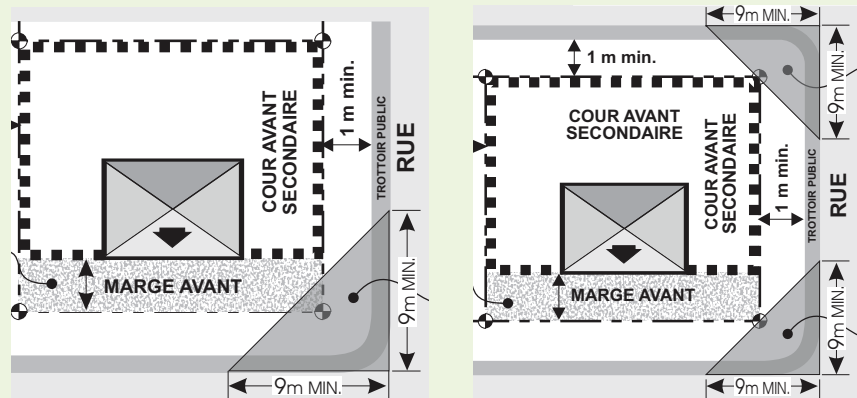
Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics (bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Réglementation

Respectez le triangle de visibilité à une intersection



Pour assurer la sécurité des usagers (automobilistes, cyclistes et piétons), sur un terrain situé à une intersection, aucun objet de plus de 1 m de haut, aucune clôture, aucun arbre ne doivent être installés dans le triangle de visibilité.

Deux des côtés de ce triangle sont formés par les deux chaussées qui se croisent. La longueur minimum de chaque côté est de 9 m à partir de l'intersection. Le troisième côté du triangle est la ligne droite réunissant les extrémités des deux premiers côtés.

De plus, rappelons d'autres normes relatives aux clôtures et aux haies :

- Elles doivent être implantées à au moins 1 m de tout trottoir public et à 1,5 m de toute borne d'incendie, au-delà de la marge avant située en façade principale, et ne doivent pas empiéter dans l'emprise de la rue.
- Elles doivent respecter les hauteurs maximales suivantes :
 - la clôture ne doit pas dépasser 1,80 m;
 - la haie ne doit pas excéder 1 m de haut en cour avant (façade principale) et 1,80 m sur les lignes latérales et arrière.
- Les matériaux, comme le bois peint, verni ou teint de couleur unique, le métal de fabrication industrielle ou le plastique sont permis. Les clôtures peuvent être ajourées ou non.

Communiquez toujours avec le comptoir d'accueil des permis au 514 493-5115 avant de procéder à leur installation. Vous vous assurez ainsi de respecter la réglementation en vigueur.

Jour férié

Journée nationale des patriotes

Les bureaux administratifs ainsi que tous les édifices municipaux, excepté le Complexe sportif, seront fermés le lundi 23 mai. Bon congé à toutes et à tous.

Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet relatif à la vie municipale et faire vos demandes ou vos commentaires.



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou
Équipe Anjou
Samedi 14 mai



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
Équipe Anjou
Samedi 28 mai



ANNIVERSAIRE D'ANJOU

Aperçu avant Anjou

(suite)

Nous poursuivons le récit de l'histoire de notre territoire.

Industrialisation et début de l'urbanisation

À compter du milieu du XIX^e siècle, l'industrialisation est synonyme d'urbanisation. En 1886, la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice est détachée des paroisses de Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe et du Sault-au-Récollet. La municipalité de Saint-Léonard-de-Port-Maurice est constituée en 1887 et accède au statut de ville en 1915. Cette décision ne fait pas l'unanimité parmi la population, mais elle procure à la Ville les pouvoirs et les sources d'emprunt pour procéder à son développement et réaliser des travaux d'envergure. En 1916, certains propriétaires mécontents obtiennent du parlement provincial la division du territoire de Saint-Léonard et la naissance de la nouvelle paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Ainsi, 40 ans avant la naissance d'Anjou, le territoire est défini.

Alors que de nombreuses municipalités fusionnent avec la Ville de Montréal en raison d'un endettement trop lourd, les citoyens de la nouvelle paroisse refusent de s'endetter et se retirent dans leurs terres. À cette époque, la population n'a ni service de transport en commun, ni éclairage électrique, ni réseau téléphonique efficace.

À suivre...

Vos élus, toujours disponibles

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement le mardi 7 juin, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Concours de décorations de Noël 2015

Remise des prix du concours d'embellissement

Le vendredi 18 mars, les gagnants et gagnantes du Concours de décorations de Noël 2015 ont été invités par le maire de l'arrondissement à une cérémonie, tenue à la mairie d'arrondissement, en présence des membres du comité d'embellissement. Des présents leur ont été offerts par l'arrondissement en souvenir.



On aperçoit sur la photo les membres du comité d'embellissement. De gauche à droite :

M^{me} Diane Beaulieu, M. Robert Brodeur, M^{me} Réjeanne Thibault, M. Robert David, M^{me} Nadia Ghalem, M. Jacques Gauthier, M^{me} Micheline Beauvais. M^{me} Lynne Shand, également membre de ce comité, était dans l'impossibilité d'assister à l'événement et n'apparaît donc pas sur la photo.

Félicitations aux gagnants et aux gagnantes :

- | | | |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| C. Bertrand | Famille Boudreault | Brigitte Nehma |
| Gilles Poirier | Raymonde Meunier et Laurent Geoffrion | Restaurant La Bonne adresse, M ^{me} Philippin |
| A. Carpinelli | Yvonne et Norbert Blais | Kosta Stauros, Restaurant La Belle et Le Boeuf |
| D. Spadafora | Mario Trépanier | Étalex – Jean-Yves Majeau |
| D. Iannizzi | Yves St-Pierre | Transport S & M Gass – Michel Gass |
| Famille Marois-Gagnon | Line Renaud | Club de golf métropolitain Anjou |
| Neil Rail | Carole McDonald | |
| André Bédard | Cazeau fils Laurent | |
| Famille Sanviti | Jean Lafond | |
| Anil et Tara Dhawotal | Anabella Méjia | |
| Michel et Claudette Clément | Claudette Baron, Yvonne Audet, Barbara Fournier et Nicole Émard | |
| Georges Duguay et Suzanne Blais | Denis Therrien | |
| Yvon Morneau | Michel Lacasse | |
| Diane et Roger Dauphinais | | |



M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, et M Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, sont en compagnie des gagnants.

Distribution gratuite de compost

Encore cette année, l'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuitement :

- **les samedi 7 et dimanche 8 mai, de 8 h à 18 h**, au Complexe environnemental de Saint-Michel, situé au 2235, rue Michel-Jurdant, accès par le prolongement nord de la rue d'Iberville;
- le **lundi 16 mai de 8 h 30 à 16 h**, stationnement du parc Lucie-Bruneau (7051, avenue de l'Alsace);
- le **mardi 17 mai de 8 h 30 à 16 h**, stationnement du parc des Roseraies (7070, avenue de la Nantaise);
- le **mercredi 18 mai de 8 h 30 à 16 h**, stationnement du parc Roger-Rousseau (angle boulevard de Châteauneuf et avenue Rondeau).

Apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac. Aucune aide sur place.



Service de proximité

Retour de la collecte des résidus verts

Chaque année, l'arrondissement organise des collectes de résidus verts dans les secteurs résidentiels de son territoire durant le printemps, l'été et l'automne. Les citoyens sont invités à y participer en grand nombre. Il s'agit d'un geste concret en matière de protection de l'environnement, car les matières ramassées sont acheminées au Complexe environnemental de Saint-Michel où elles sont transformées en compost.

Pour déposer vos résidus verts, nous vous demandons d'utiliser des poubelles ou tout autre contenant réutilisable, comme des boîtes en carton ou des sacs en papier. **Les sacs en plastique sont interdits.** Il est important de bien fermer les contenants et de les déposer en bordure de trottoir, la veille de la collecte après 19 h ou le matin de la collecte avant 7 h.

Résidus verts acceptés

- Résidus de nettoyage des jardins, de potagers et d'arbres fruitiers;
- Rognure de gazon;
- Feuilles mortes;
- Branches de conifères (par exemple : haie de cèdres) de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre, attachées en fagot avec de la corde ou déposées dans les contenants autorisés.

Résidus refusés

- Branches de feuillus;
- Résidus alimentaires (notamment les restes de table);
- Litière d'animaux;
- Terre et pierre;
- Souches, troncs d'arbres.

AIDEZ-NOUS À LUTTER CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Séparer la collecte de branches de feuillus et celle des résidus verts permet de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne. En effet, les branches de feuillus ne sont pas ramassées, mais déchiquetées sur place afin de détruire les larves d'insectes et les insectes.

Pour vous départir des feuillus, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311. La collecte a lieu uniquement sur demande.

La collecte se poursuivra jusqu'en novembre. Les dates suivantes seront précisées dans le bulletin *Regards sur Anjou* du mois d'août.

CALENDRIER DES COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS Les mercredis

- | | | | |
|------------------------|-----------|--------------|-----------|
| • 18 mai | • 15 juin | • 13 juillet | • 10 août |
| • 1 ^{er} juin | • 29 juin | • 27 juillet | • 24 août |



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Décrivez les émotions exprimées par les illustrations ou par les personnages

Activités pour les jeunes

Brico-Fêtes

Fête des Mères

Bibliothèque Jean-Corbeil :
samedi 7 mai, à 14 h
Bibliothèque du Haut-Anjou :
jeudi 5 mai, à 16 h



Fête des Pères

Bibliothèque Jean-Corbeil :
samedi 11 juin, à 14 h
Bibliothèque du Haut-Anjou :
jeudi 9 juin, à 16 h

Des bricolages permettront aux enfants de réaliser les plus beaux cadeaux pour leurs parents en laissant aller leur imagination!

Soirée ados!

Vendredi 6 mai de 18 h à 20 h 30
Bibliothèque Jean-Corbeil
Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans
Inscriptions obligatoires!



Le 6 mai, la bibliothèque est réservée aux jeunes âgés de 10 à 14 ans! Jeux, musique, ateliers, danse, prix. Venez avec vos amis prendre possession de votre bibliothèque.



Mai, le mois de la BD

Pour souligner le 5^e Festival de la bande dessinée de Montréal, qui aura lieu du 27 au 29 mai, des activités sur la bande dessinée sont proposées en mai.

Les Légendaires

Samedi 14 mai, à 14 h
Bibliothèque Jean-Corbeil
Pour les enfants âgés de 8 à 12 ans

Une activité *trippante* pour les passionnés de BD fantastique. Jeu-questionnaire, découvertes et prix seront au rendez-vous!

Bricolage d'un signet

Samedi 21 mai, à 14 h
Bibliothèque Jean-Corbeil
Pour les enfants âgés de 7 ans et plus

Notre brico-bédé intéressera tous ceux qui aiment découper, agencer, créer. Ils pourront fabriquer un signet personnalisé et ne plus jamais perdre leur page de lecture.

Horaire d'été des bibliothèques

Dès le 28 mai

Lundi	10 h à 20 h
Mardi	12 h à 20 h
Mercredi	12 h à 20 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 17 h
Dimanche	13 h à 17 h



Les Ateliers-Soleil



Places disponibles

À noter que quelques places sont encore disponibles aux Ateliers-Soleil et au camp spécialisé en arts plastiques.

Visitez le site Internet de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/anjou pour inscrire vos enfants afin qu'ils passent un été animé en compagnie de leurs amis.



RAPPEL

Campagne de verdissement de la SOVERDI (zone résidentielle)

La Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) a amorcé à Anjou sa seconde campagne de verdissement en zone résidentielle. Un **vaste choix d'arbres** indigènes et fruitiers de grande qualité, destinés à être plantés sur le domaine privé, seront **en vente jusqu'au 7 juin prochain**. Les arbres indigènes coûtent 25 \$ chacun et les arbres fruitiers, 35 \$. Plusieurs variétés d'arbres vous sont offertes : chênes, érables, amélanchiers, lilas japonais, pommiers, cerisiers, poiriers...

Commandez dès aujourd'hui **en ligne** et payez vos arbres au www.unarbrepourmonquartier.org. La photo, le descriptif de chaque arbre ainsi que les soins requis sont indiqués sur ce site Internet.

La **distribution** des arbres est fixée au **samedi 18 juin**. Les citoyens devront se présenter dans le stationnement de la mairie, entre 8 h et 14 h.

Aidez-nous à verdir notre arrondissement!



Jardins communautaires

Quelques jardinettes n'ont pas encore trouvé preneurs pour la saison. Appelez vite au 514 493-8200 pour en réserver un.



Brocante communautaire

Attribution d'un emplacement le mardi 17 mai

Le super samedi de brocantes, qui comprend la brocante communautaire et la brocante maison, aura lieu le 4 juin, de 9 h à 15 h 30. En raison de la quantité limitée d'emplacements alloués dans le stationnement de la mairie d'arrondissement lors de la brocante communautaire, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) procédera à un tirage au sort pour l'attribution des places. Seuls les Angevins possédant une carte de citoyen valide et une preuve de résidence (permis de conduire, facture de services publics) seront éligibles.

Le tirage au sort se déroulera, au sous-sol du 7500, avenue Goncourt, de la façon suivante : le mardi 17 mai, de 19 h à 19 h 30, la DCSLDS remettra des coupons de tirage aux personnes présentes, à raison d'un coupon par adresse. Par la suite, à compter de 19 h 35, elle tirera au sort les 100 premiers numéros peu importe l'ordre d'arrivée des personnes. Seules ces personnes auront droit à un emplacement.

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'installer des affiches pour annoncer les brocantes sur le mobilier urbain.

Renseignements sur ces brocantes : consultez le Répertoire d'activités printemps-été 2016 de l'arrondissement d'Anjou.